

Critères de sélection

Type de rapport	Grille d'inspections effectuées
Numéro de demande	3001425137
Sélectionner	Tous (Bâtiment - Logement)
État d'infraction	Non corrigée Pas traitée
Demandé par	Artiles-Caravaca, Esmelda

Grille d'inspections effectuées

Emplacement 11240, boul. Lacordaire, Montréal (Québec),			
Arrondissement Montréal-Nord			Quartier inspection 04
No demande 3001425137	Date début 2018-05-23	Type Plan action salubrité	
No permis	Date permis	Statut ET Étude	
Description Plan d'action salubrité			

Bâtiment :

État

Façade arrière

Buanderie

Chaufferie

Escalier principal

Garage

Grille d'inspections effectuées

Logement : 101

État

Cuisine

Salle de bains

Grille d'inspections effectuées

Logement : 102

État

Salle de bains

Grille d'inspections effectuées

Logement : 103

État

Inspection

Extermination

Non corrigée

19 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$

Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Salle de bains

Grille d'inspections effectuées

Logement : 104

État

Cuisine

Salle de bains

Logement : 106

État

Chambre

Cuisine

Extermination

30 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$

Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Grille d'inspections effectuées

Logement : 107

État

Cuisine

Salle de bains

Logement : 201

État

Chambre

Cuisine

Extermination

41 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Salle de bains

Grille d'inspections effectuées

Logement : 202

État

Inspection

Extermination

Non corrigée

43 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$

Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Salle de bains

Inspection

Extermination

46 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

47 - Il y a présence de punaises de lit dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25.9.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Salle de bains

Logement : 204

État

Cuisine

Extermination

53 - Il y a présence de punaises de lit dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25.9.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Note : selon locataire,

Salle de bains

Grille d'inspections effectuées

Logement : 205

État

Salle de bains

Logement : 206

État

Cuisine

Extermination

58 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

59 - Il y a présence de punaises de lit dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25.9.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Salle de bains

Grille d'inspections effectuées

Logement : 207

État

Cuisine

Logement : 208

État

Inspection

Extermination

63 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$

Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Logement : 209

État

Cuisine

Extermination

65 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$

Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Vivoir

Inspection

Extermination

67 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

68 - Il y a présence de punaises de lit dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25.9.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Salle de bains

Vivour

Inspection

État général logement

72 - Dégager le logement qui est encombré. (Art.25)

Amende minimale pour personne physique : 200\$

Amende minimale pour personne morale : 400\$

Extermination

73 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$

Amende minimale pour personne morale : 1000\$

74 - Il y a présence de punaises de lit dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25.9.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$

Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Logement : 303

État

Inspection

Extermination

75 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$
Amende minimale pour personne morale : 1000\$

Porte du logement

Salle de bains

Grille d'inspections effectuées

Logement : 304

État

Inspection

Salle de bains

Grille d'inspections effectuées

Logement : 307

État

Inspection

Porte du logement

Grille d'inspections effectuées

Logement : 308

État

Cuisine

Salle de bains

Logement : 309

État

Cuisine

Extermination

89 - Il y a présence de blattes (coquerelles) ou autres insectes dans le logement. Faire procéder à l'extermination par un exterminateur membre de L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE EN GESTION PARASITAIRE et nous fournir un rapport de l'intervention. (Art. 25)

Amende minimale pour personne physique : 500\$

Amende minimale pour personne morale : 1000\$